

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-03-34x-00420 Référence de la demande : n°2019-00420-011-001

Dénomination du projet : Centre_Athenas_Derog EP

Lieu des opérations : -Département : Jura -Commune(s) : 39570 – L'Étoile.
et Départements : 39 25 90 70 71 21 58 52 88 01 74

Bénéficiaire : Centre de soins Athenas (M. Gilles MOYNE)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un avis favorable sans réserve sur la demande de dérogation aux interdictions de capture, transport, détention, transport en vue du relâcher ... de ce centre de soins à grande expérience sur la faune vertébrée et au rayon d'action Bourgogne-Franche- Comté, Grand-Est et Rhône-Alpes.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 28 juin 2019

Signature :

